

# Commission Industrie

## Newsletter juin 2010

L'industrie en France vit une petite révolution. Pour preuve, une prise de conscience collective dans un contexte économique difficile a conduit aux Etats Généraux de l'Industrie (EGI) d'octobre 2009 à février 2010, sous l'impulsion du chef de l'Etat avec le concours des acteurs économiques, politiques de notre pays.

Une réflexion, tout d'abord menée en régions et ensuite consolidée au niveau national, a permis d'établir un état des lieux de l'industrie française et d'esquisser un ensemble de propositions à partir desquelles se fonde la nouvelle politique industrielle de la France.

### **1/ Les mesures en faveur de l'industrie annoncée par le Président de la République suite aux EGI**

Les objectifs :

- croissance de l'activité industrielle en volume de 25% d'ici 2015
- une balance commerciale industrielle excédentaire,
- pérenniser l'emploi industriel sur le long terme,
- accroître de plus de 2% la part de la France dans la production industrielle européenne.

Les 23 mesures s'articulent autour de 5 leviers d'action :

		Point d'étapes
<b>Mettre l'industrie au cœur d'un grand projet commun</b>		
1/	créer une conférence nationale de l'industrie (CNI), véritable « équipe de France de l'industrie » associant l'ensemble des acteurs concernés par l'industrie	Décret n° 2010-596 du 3/06/2010
2/	a- impulser un pacte pour une Europe industrielle, dans le cadre de la définition de la stratégie Europe 2020. Un « ambassadeur de l'Industrie » sera nommé, avec la mission de promouvoir ce pacte industriel auprès des autres Etats membres et de renforcer le Small Business Act européen  b- renforcer l'action européenne pour la recherche et l'innovation comme facteur de compétitivité des entreprises en Europe : renforcer la part des PME dans le PCRD. Adopter le brevet communautaire et la juridiction unifiée	Yvon Jacob, Président du groupe des Fédérations industrielles pressenti pour cette mission
3/	Valoriser le « made in France »	Yves Jégo a rendu son rapport- constitution d'une mission administrative qui rendra ses propositions en décembre prochain
4/	Créer une « semaine de l'industrie » : l'initiative sera essentiellement portée par les fédérations professionnelles et les CCI au niveau national et régional, avec le soutien du Ministère de l'Industrie	
5/	Renforcer les liens entre industrie, éducation nationale et enseignement supérieur. Cette action sera élaborée en association avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment acteurs publics, CCI ou associations	
6/	Revaloriser le rôle « industriel » de l'Etat actionnaire : réunions annuelles avec le ministre concerné, nomination d'administrateurs supplémentaires	

<b>Développer l'emploi et les compétences sur les territoires</b>		
7/	Inciter à la ré-industrialisation et promouvoir l'emploi sur les territoires : aider, via des avances remboursables, les entreprises à réaliser leur investissement productif en France et à relocaliser	
8/	Instituer un dispositif de tutorat seniors /juniors pour encourager la transmission des savoirs. Les salariés expérimentés pourront ainsi consacrer 20% de leur temps de travail à la formation des jeunes dans les métiers en tension	Signature prochaine d'une circulaire avec Laurent Wauquier
9/	Fédérer la gestion de l'emploi et des compétences au territorial : GPEC au niveau des bassins d'emploi	Signature prochaine d'une circulaire avec Laurent Wauquier
10/	Améliorer l'évaluation, l'efficacité et la conditionnalité des aides publiques	Circulaire en cours de signature
<b>Consolider la structuration des filières industrielles françaises, développer les emplois de demain, accompagner les mutations</b>		
11/	Créer des comités stratégiques filières	
12/	Désigner un médiateur de la sous-traitance sur le modèle du médiateur du crédit, afin d'améliorer les relations entre donneurs d'ordres et leurs fournisseurs, voire de dénoncer les abus	Nomination de M. Jean-Claude VOLOT le 6 avril avril Formulaire de saisine en ligne <a href="http://www.mediateur.industrie.gouv.fr">www.mediateur.industrie.gouv.fr</a>
13/	Lancer un appel à projets « projets structurants régionaux »	
<b>Renforcer la compétitivité des entreprises et l'innovation</b>		
14/	Mettre en place des prêts verts bonifiés, gérés par Oséo, avec une validation par les DIRECCTE	
15/	Simplifier la réglementation	Mission confiée à la députée Laure de la Raudière
16/	Mettre en place une procédure unifiée d'information et d'orientation des PME en région : les DIRECCTE nouvellement créées et compétentes sur l'ensemble du champ d'action de l'Etat en faveur des PMI (innovation, emploi, financement, export, formation professionnelle, pratiques anti-concurrentielles ) seront missionnées pour organiser dans chaque région, avant fin 2010, la mise en place de ce processus d'information et d'orientation des entreprises, en lien avec les acteurs locaux de l'accompagnement des entreprises (Oséo, CCI, Conseil Régional, Banque de France, Médiateur du crédit et de la sous-traitance, Ubifrance...)	Mise en place de ce dispositif déjà engagé : C. Estrosi a adressé une circulaire aux Préfets
17/	Créer un fonds start-up universités grandes écoles	
18/	Pérenniser le remboursement anticipé du Crédit Impôt Recherche pour les PME	Groupe de travail constitué
19/	Instaurer une fiscalité incitative à l'exploitation en France des brevets : une mission d'expertise évaluera l'opportunité d'une mesure de ce type , dans des délais compatibles avec une éventuelle mise en œuvre dans la Loi de Finances pour 2011	Groupe de travail constitué
20/	Créer un fonds d'investissement France Brevets	
<b>Assurer le financement de l'industrie</b>		
21/	Orienter l'épargne des français et le crédit bancaire vers l'industrie	Création d'un livret industrie à l'étude avec des banquiers et des assureurs
22/	Création d'un observatoire du financement de l'industrie rattaché au médiateur du crédit	Opérationnel
23/	Assurer le financement de l'industrie par les établissements bancaires en phase de sortie de crise	

Un point sera régulièrement fait en fonction des avancées sur les différents items.

## **2/ des nouveaux pôles de compétitivité**

Le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) a labellisé 6 nouveaux pôles de compétitivité dans le domaine des éco-technologies:

- **EAU** - Pôle à vocation mondiale: Ressource en eau : localisation, extraction, gestion rationnelle des usages et assainissement pour une utilisation sécurisée (Languedoc-Roussillon / PACA / Midi-Pyrénées) ;
- « **Gestion des eaux continentales** » : Gestion du cycle de l'eau : qualité, santé, écosystèmes et maîtrise des polluants (Lorraine / Alsace) en coordination avec le pôle à vocation mondiale EAU ;
- **DREAM** « Eaux et milieux » : Eau : durabilité de la ressource en eau, énergie renouvelable et milieux naturels; Centre) en coordination avec le pôle à vocation mondiale EAU ;
- **AVENIA** : Gestion du sous-sol : Capture et stockage du CO<sub>2</sub>, stockage de l'énergie et géothermie profonde (Aquitaine) ;
- **TEAM** : Valorisation des déchets (déchets du BTP et des plastiques, matières premières secondaires ou co-produits pour développer des éco-produits), sites et sols pollués (études des sédiments et métaux rares) (Nord-Pas-de-Calais) ;
- **ENERGIVIE** : Bâtiment durable et efficacité énergétique autour des développements suivants : bâtiment basse consommation et bâtiment à énergie positive (Alsace) ;

Concernant les trois pôles de compétitivité dans la thématique de l'eau, la coordination sera régie par une charte à établir à cet effet entre les structures de gouvernance. Cette coordination devra être opérationnelle d'ici l'automne 2010.

Le pôle à vocation mondiale Eau sera chef de file de cette coordination.

## **3/ les actions de votre CCI**

**BEENOV'** est une démarche d'incitation et d'accompagnement à l'innovation, qui agit sur 4 leviers de l'innovation :

- la veille et les systèmes d'information,
- la propriété intellectuelle,
- la coopération,
- les moyens et les financements.

La démarche :

- réalisation d'un audit de l'innovation,
- préconisations concrètes et adaptées aux moyens et objectifs de l'entreprise,
- accompagnement dans la mise en œuvre d'un plan d'actions personnalisé.

**ARDAN Développeur** : avec ce programme, vous pouvez concrétiser un projet « dormant » de développement dans les TPE/PME, en intégrant dans l'entreprise une personne compétente à temps complet avec un statut de stagiaire de la formation professionnelle continue.



### **A VOS AGENDAS :**

La prochaine **Commission Industrie** le mercredi 30 juin 2010,

**Le SIANE** : stand collectif Tarn-et-Garonne les 14, 15 & 16 septembre 2010  
au Parc des Expositions de Toulouse,

**Mission Tunisie** : du 17 au 21 octobre 2010

**Convention AEROMART** les 1 & 2 décembre 2010 au Parc des  
Expositions à Toulouse

Contact Industrie, Innovation : Sylvie Delétang

Contact International : Nadine Mothes